



Nicolas Christy / Secrétaire Général National
M.Huet-Lambing Cyril / Secrétaire Général National Adjoint
Secrétariat-sps-cea@outlook.fr

A

Monsieur le Directeur
du Centre Pénitentiaire de Grenoble-
Varces

Objet : Constat alarmant lors de la visite nationale SPS-CEA du 8 octobre 2025

Monsieur le Directeur,

Lors de notre visite Nationale SPS-CEA du 8 octobre 2025, nous avons été confrontés à un constat alarmant, déplorable et profondément honteux de l'état général de votre établissement.

Dès notre arrivée, un profond sentiment d'abandon s'est imposé. Nous avons constaté un état d'entretien déplorable : des traces de champignons sur la plaque de jumelage, un parvis de la cour d'honneur laissé à l'abandon, un drapeau délaissé, et des herbes atteignant près d'un mètre de hauteur, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement. Ces constats traduisent une négligence évidente et un manque flagrant de respect envers l'institution pénitentiaire comme envers les agents qui y exercent leur mission avec engagement et dignité.

Article R. 124-2 et suivants (missions du chef d'établissement) :

1. Le chef d'établissement est responsable du bon ordre, de la sécurité et de l'hygiène générale des locaux. Cela inclut les abords et espaces extérieurs visibles du public (donc le parvis).

2. Circulaire DAP / DI interne : Les consignes de propreté, d'entretien et d'image institutionnelle relèvent des directives régionales ou des plans de maintenance gérés par les services techniques. Le parvis, surtout s'il arbore le drapeau tricolore, doit être tenu en état irréprochable (tonte, nettoyage, entretien du mât et du drapeau).

3. Code général, de la propriété des personnes publiques (CG3P) : L'administration a une obligation d'entretien normal de ses biens publics, notamment ceux qui sont visibles et symboliques.

Plus préoccupant encore, il apparaît que certains postes sensibles sont occupés sans la moindre garantie de sécurité, tant pour les détenus que pour les agents. Il serait particulièrement regrettable d'ignorer que la sûreté du personnel comme celle de la population pénale relève entièrement de votre responsabilité.

À cela s'ajoute une hygiène générale intolérable, à se demander comment une pandémie n'a pas encore émergé dans de telles conditions. Ce niveau de dégradation n'est plus une simple question de moyens : c'est un problème de responsabilité, de gestion et de conscience professionnelle.

Lors de notre entretien, nous avons également constaté, avec stupéfaction, que vous n'étiez pas d'après vos dires pleinement informé de ce qu'il se passe au sein de votre propre établissement. Ce constat en dit peut-être long sur votre engagement et votre motivation à diriger cette structure.

Face à un tel état des lieux, il nous est impossible de rester silencieux. Nous annonçons dès à présent que nous reviendrons prochainement afin de constater si des améliorations concrètes auront été mises en œuvre et si une prise de conscience réelle aura enfin eu lieu.

Parce qu'il en va non seulement de la sécurité des personnels, mais aussi de la crédibilité de l'administration pénitentiaire, nous exigeons des mesures immédiates, visibles et durables.

Votre personnel, lui, ne mérite pas d'être traité de la sorte. Ces femmes et ces hommes, qui maintiennent tant bien que mal un semblant de cohésion et de sécurité, méritent respect, soutien et reconnaissance, non l'indifférence et le désintérêt.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en notre profond attachement au service public pénitentiaire et en notre détermination à défendre l'honneur de ceux qui, chaque jour, exercent ce métier dans des conditions de plus en plus indignes.

Pour le Bureau Général National

M. Christy Nicolas



M. Huet-Lambing Cyril



Copie : DAP

Copie : DISP LYON

Copie : préfet du Rhône

Copie : Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes